

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00761

Numéro SIREN : 841 373 376

Nom ou dénomination : A4M

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 6317

A4M
Société par actions simplifiée
au capital de 175 000 euros
Siège social : 40 Chemin des Hermès, 13127 VITROLLES
841 373 376 RCS SALON DE PROVENCE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Président

AL

Désignation de l'entreprise	SASU A4M	Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	40 Chemin Des Hermes	13127 VITROLLES		
Numéro SIRET *	84137337600018			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent *	12	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122021	31122020
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	10 000	10 000
	Total I (5)	044	048	10 000	10 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		
		Autres * (3)	072	87 357	87 357
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	66 311	68 534
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	153 668	155 891
	Total général (I+II)	110	112	163 668	165 891

PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
			1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	175 000	175 000
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		
	Report à nouveau	134	(9 655)	(7 340)
	Résultat de l'exercice	136	(2 223)	(2 315)
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	163 122	165 345
	Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	546	546
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	546	546
	Total général (I + II + III)	180	163 668	165 891

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A4M

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210									
	Production vendue	{ biens et livraisons intracommunautaires services *	215		214									
			217		218									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222									
	Production immobilisée *				224									
	Subventions d'exploitation reçues				226									
	Autres produits				230									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234									
	Variation de stock (marchandises) *				236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240									
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	2 223	2 265							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244									
	Rémunérations du personnel *				250									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252									
	Dotations aux amortissements *				254									
	Dotations aux provisions				256									
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		50							
			260											
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 223	2 315								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 223)	(2 315)								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280									
	Produits exceptionnels			(IV)	290									
	Charges financières			(V)	294									
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		(VI)	300								
			348											
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 223)	(2 315)								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 2 223								
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318										
	Provisions non déductibles *			322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997								
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)							
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	2 223					
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356									
	Déficits antérieurs reportables : * 9....655 dont imputés sur le résultat :						360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	2 223						

A4M
Société par actions simplifiée
au capital de 175 000 euros
Siège social : 40 Chemin des Hermès, 13127 VITROLLES
841 373 376 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

L'an 2022,
Le 30 juin,
A 19 heures,

Madame Alexia LIOTARD,
demeurant 60 chemin de la Pierre Mouraou - 83330 Le Beausset

Associée unique de la société A4M,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Alexia LIOTARD, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.



L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -2 223 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -2 223 euros

Au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à -11 878 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribués depuis la constitution de la société.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique rappelle qu'elle ne perçoit aucune rémunération en qualité de Présidente mais qu'elle a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexia LIOTARD

